

*Permanent Mission of Romania
to the United Nations
New York*



*Mission permanente de la Roumanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York*

Check against delivery

Statement

by

H.E. Mr. Ion Iliescu,

President of Romania

**at the General Debate of the 59th Session
of the General Assembly of the United Nations**

- New York, September 22nd, 2004 -

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de gouvernement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, tout d'abord, de me joindre à ceux qui ont adressé leurs vives félicitations à Monsieur Ping, pour son élection à la fonction de Président de cette session de l'Assemblée Générale, et de lui souhaiter plein succès dans son importante tâche, qui bénéficiera de tout l'appui de la délégation roumaine.

Depuis quelques années, ce grand assemblément mondial s'ouvre sous le signe d'une suite de sanglants attentats terroristes qui requiert de nous une seule réponse: la condamnation ferme de tout acte terroriste, l'engagement de contribuer, avec un plus de vigueur, à l'affirmation d'un multilatéralisme efficace, à même de conférer un impact croissant à l'action globale.

Il m'est impossible, dans ce contexte, de ne pas aborder, en quelques mots, la problématique de la lutte contre le terrorisme, d'une actualité plus pressante que jamais.

A partir de septembre 2001, la violence des actes de terrorisme, perpétrés au nom des différences et d'incompatibilités idéologiques, territoriales, confessionnelles ou ethniques, a monté en flèche.

En même temps, le type même d'actes terroristes a changé. La complexité et l'échelle de telles preuves de barbarie, comptant des centaines ou même des milliers de victimes innocentes, souvent des enfants, comme a été le récent cas de Beslan, d'une gravité au-dessus les mots, représentent des défis immenses. A cela s'ajoute un autre facteur, à savoir la prolifération des actes terroristes. Dans ces conditions, le combat contre ce fléau dont les implications sont non seulement immédiates, mais aussi complexes et globales, est devenue une obligation urgente et permanente pour tous les Etats. Nous sommes d'avis que la réponse la plus appropriée de la communauté internationale aux tragédies comme celle de Beslan est la réaffirmation de l'attachement aux valeurs et principes fondatrices des Nations Unies, notamment la nécessité de travailler de concert et de gérer au mieux notre croissante interdépendance.

La Roumanie s'est joint, d'une manière prompte et substantielle, à la lutte contre le terrorisme et manifeste la détermination de contribuer à l'éradication de ce fléau.

Mais nous sommes convaincus que la lutte visant sa disparition doit s'attaquer aussi à ses causes profondes, inclusivement la pauvreté, et qu'elle ne doit pas être utilisée en tant que prétexte pour le non respect ou la violation des droits de l'homme. Le cas échéant, nous donnerons satisfaction aux auteurs des actes terroristes, qui ne se proposent uniquement les pertes des vies et les dégâts, mais, surtout, l'anéantissement des symboles et des valeurs. Au contraire, la promotion du respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques représente la modalité unique d'éliminer les manifestations de la haine et de la violence. Il faut résister à la tentation de mettre entre parenthèses le droit international et le respect des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain, car, tôt ou tard, toute entorse de ce genre revient nous hanter avec une puissance décuplée.

Un autre problème, étroitement lié à cet aspect, et sur lequel j'insiste, repose lui aussi sur la volonté et les actions des Etats. Au delà des facteurs immédiats, plus ou moins idéologiques, on peut noter une récurrence accrue d'actes graves de violence à l'encontre de populations civiles, qui représentent l'écho direct d'une politique en dehors des principes du droit et de la démocratie : soutien logistique de représentants de l'Etat à de groupes armées, comme au Darfur, appui à des mouvements de sécession qui s'engagent activement dans des trafics en toute sorte, inclusivement dans l'exportation de l'instabilité, comme dans le Caucase ou la Transnistrie.

Mesdames et Messieurs,

Les caractéristiques et, en particulier, les menaces du contexte international actuel imposent, d'une manière plus pressante que jamais, le développement de la coopération entre tous les types d'acteurs - étatiques ou non étatiques — sur la scène internationale. En tant qu'organisation à vocation et légitimité universelles, l'Organisation des Nations Unies doit assumer pleinement le rôle de protagoniste des efforts d'adaptation aux mutations de l'environnement international, dans les conditions dans lesquelles les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et les objectifs des principaux structures dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, du développement économique et social gardent toute leur actualité.

Dans ce contexte, l'organisation globale doit identifier et explorer nouvelles ressources d'énergie politique et soutien de la part des Etats membres, à la mesure de la prise de conscience de plus en plus approfondie du destin global commun et des risques d'instabilité et d'insécurité générés par la marginalisation économique, la pauvreté et le terrorisme.

J'ai mentionné l'effort collectif, car, dans un monde des interdépendances, aucun Etat n'est immun aux risques et aux menaces à l'adresse de la paix et de la sécurité globale, parmi lesquelles figurent le terrorisme, la prolifération des armes de destruction

massive, l'augmentation du nombre des Etats affectés par l'instabilité, l'accentuation des disparités globales, les crises humanitaires, les guerres ethniques et les guerres intra étatiques etc.

La gestion de ces risques suppose une approche compréhensive et cohérente au niveau des Nations Unies, y compris par la promotion des mesures politico-diplomatiques préventives parmi lesquelles le renforcement des traités et des conventions internationales à vocation universelle dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la non prolifération des armes de destruction massive, les efforts visant à rendre plus efficaces les régimes internationaux de contrôle des exports et des structures internationales spécialisées, le recours, dans des cas extrêmes, à des mesures coercitives, conformément à la Charte des Nations Unies.

En même temps, aucun principe de la Charte et aucun considérant géopolitique n'est pas en mesure de justifier la tolérance et la non action dans des cas de catastrophes humanitaires de type Ruanda, en 1994, ou Darfour, en 2004, dans lesquelles l'intervention effective et prompte de la communauté internationale doit mettre fin à la violence massive, incompatible avec l'évolution de l'espèce humaine dans les conditions actuelles de conscience globale et de développement technologique. Dans cette perspective, nous encourageons les efforts de construction théorique du concept d'intervention humanitaire, de sorte qu'il devienne un instrument légitime et universellement accepté d'action, tant pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, que pour la protection et l'affirmation de la sécurité humaine.

Notre organisation bénéficie d'un instrument fort et complexe en ce sens, capable de faire face à de tels défis. Il s'agit du Conseil de sécurité, au sein duquel la Roumanie déploie des efforts soutenus en vue de fournir une contribution substantielle au maintien de la paix et de la sécurité internationale et à l'instauration d'un climat global de stabilité, avec un accent tout particulier sur la lutte contre le terrorisme, la promotion des mesures de prévention des conflits et des situations de crise humanitaire, le maintien de l'unité d'action des membres du Conseil et le soutien des solutions de consensus, la coopération entre l'ONU et les organisations régionales dans les processus de stabilisation. Concernant ce dernier sujet, je tiens à mentionner que l'attention de la Roumanie s'est dirigée et continue de concerner la coopération entre l'organisation globale et les piliers régional et sous-régional, domaine d'une importance capitale, compte tenu du contexte international même. Les défis et les menaces que nous ne cessons pas d'appeler « nouvelles », depuis déjà plus d'une décennie, nomination découlant de la diversification presque exponentielle de ces types de facteurs, réclament une coopération plus étroite entre les organisations, l'échange d'expertise et d'informations, l'articulation des moyens et des interventions sur le terrain, des opérations communes, le partage des compétences, responsabilités et ressources.